

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS
PUBLICS ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)**



**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU
TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017**

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'AVRANKOU

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	19
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	19
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	20
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	20
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur.....	20
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	22
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	23
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	24
IX.	ANNEXES.....	25

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune d'Avrankou.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Mairie d'Avrankou pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	3	61 380 002
	Marchés de la population mère	5	75 378 074
	%	60,00%	81,43%
2017	Marchés audités	10	380 107 908
	Marchés de la population mère	14	472 719 692
	%	71,43%	80,41%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'Avrankou sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	2	1			1
2	DC	1	1			
Total général		3	2	0	0	1
%		100%	67%	33%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures régulières, nous estimons que la majorité des procédures été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'Avrankou sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	10		2	4	4
Total général		10	0	2	4	4
%		100%	0%	100%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures irrégulières, nulles et impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que toutes les procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune d'Avrankou conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres Ouvert	46 013 540	2	46 013 540	2	100,00%	100,00%
	Demande de cotation	29 364 534	3	14 491 462	1	49,35%	33,33%
	Total général	75 378 074	5	60 505 002	3	80,27%	60,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	472 719 692	14	406 691 138	10	86,03%	71,43%
	Total général	472 719 692	14	406 691 138	10	86,03%	71,43%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ Gestion 2016

L'appel d'offres ouvert et la demande de cotation sont les modes de passation des marchés en 2016.

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population mère 60% en volume et 80,27% en valeur des marchés pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ Gestion 2017

L'appel d'offres ouvert est le seul mode de passation en 2017.

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 71,43% en volume et 86,03% en valeur des marchés pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations Intellectuelles	875 000	1	0	0	0,00%	0,00%
	Travaux	74 503 074	4	60 505 002	3	81,21%	75,00%
	Total général	75 378 074	5	60 505 002	3	80,27%	60,00%
2017	Fournitures	160 590 737	2	160 590 737	2	100,00%	100,00%
	Prestations Intellectuelles	8 691 526	1	8 691 526	1	100,00%	100,00%
	Travaux	303 437 429	11	237 408 875	7	78,24%	63,64%
	Total général	472 719 692	14	406 691 138	10	86,03%	71,43%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution ci-dessus deux types de marchés que sont : Prestations Intellectuelles et les travaux.

Le seul marché de type Prestation Intellectuelle de 2016 ne nous a pas été communiqué et 75 % des marchés de travaux ont été pris en compte dans notre contrôle.

➤ **Gestion 2017**

Nous observons dans la distribution ci-dessus trois types de marchés que sont : Fournitures, Prestations intellectuelles et travaux.

Compte tenu de leur faible nombre, un contrôle exhaustif a été effectué sur les marchés de Fournitures et de Prestations Intellectuelles. Quant aux marchés de Travaux, 63,64 % de la population mère a été pris en compte dans notre contrôle.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité**➤ Gestion 2016**

LISTE DES MARCHES PASSES AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016						
N° d'ordre	Référence	Objet	Type de marché	Mode de passation	Attributaire	Montant (F CFA TTC)
1	Contrat N°1F/004/PRMP/CPMP/CCMP/SP RMP	Construction de quatre (04) hangars dans le marché central d'Avrankou	Travaux	AOO	CIGMA CONSEILS (travaux) AGBODJOGBE Y. Pymhus (contrôle)	16 015 640
2	Contrat N°1F/005/PRMP/CPMP/CCMP/SP RMP	Recrutement d'un consultant individuel pour le suivi et contrôle des travaux de construction de quatre hangars dans le marché central d'Avrankou	PI	DC	CIGMA CONSEILS (travaux) AGBODJOGBE Y. Pymhus (contrôle)	875 000
3	Contrat N°1F/006/PRMP/CPMP/CCMP/SP RMP	Réfection du bâtiment abritant le CPS	Travaux	DC	QUI EST COMME DIEU ET FILS	14 491 462
4	Contrat N°1F/008/PRMP/CPMP/CCMP/SP RMP	Construction des bureaux de l'Arrondissement de Gbozounmè	Travaux	AOO	ETS FADENS	29 997 900
TOTAL						61 380 002

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

➤ Gestion 2016

03 marchés ont été communiqués aux auditeurs sur les 04 demandés ; soit un taux de 75%.

Le marché de Prestation Intellectuelle portant référence n° 1F/005/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour le suivi et contrôle des travaux de construction de quatre (04) hangars dans le marché central d'Avrankou n'a pas été communiqué.

➤ Gestion 2017

N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Financement	Attributaire	Montant
1	Contrat N°10F/003/PRM P/CPMP/CCMP/SPRMP du 28/09/17	Réalisation de tanks pour le stockage de l'huile de palme (chaudronnerie)	Fourniture	AOR	IFDC/ACMA/ budget communal	SIAM BENIN	136 590 737
2	Contrat N°10F/004/PRM P/CPMP/CCMP/SPRMP du 25/07/17	Contrôle et suivi des travaux dans le cadre du projet ACMA	PI	AOR	IFDC/ACMA/ budget communal	SOUTH BUILDER	8 691 526
3	Contrat n°1F/014/PRMP /CPMP/CCMP/S PRMP	Acquisition de matériels roulants au profit des conseillers communaux et chefs services de la mairie	Fourniture	AOO	Fonds propre	PABLO ET FILS SARL (motos)	24 000 000
4	Contrat N°10F/001/PRM P/CPMP/CCMP/SPRMP du 28/09/17	Entretien courant/aménagement de l'ITR Todèdji- Ganmi par HIMO	Travaux	AOO	PASTR	LA GUEPE	46 615 190
5	Contrat N°10F/002/PRM P/CPMP/CCMP/SPRMP du 28/09/17	Construction d'un magasin de stockage de l'huile de palme au profit de l'UCPPH sur financement de ACMA	Travaux	AOO	IFDC/ACMA/ budget communal	LIBACEL	57 911 966
6	Contrat N°1F/009/PRMP /CPMP/CCMP/S PRMP	Construction des bureaux de l'Arrondissement de Sado	Travaux	AOO	FADeC Non Affecté	ETS FADENS	29 997 900
7	Contrat N°1F/017/PRMP /CPMP/CCMP/S PRMP	Aménagement de la devanture de l'Arrondissement de Ouanho	Travaux	AOO	FADeC Non Affecté	BIOLYNX ET TIC BENIN SARL	19 931 090
8	Contrat N°1F/018/PRMP /CPMP/CCMP/S PRMP	Aaménagement de la rivière de Sado avec réalisation de l'embarcadère	Travaux	AOO	FADeC Non Affecté	PLURI BTP	22 957 536
9	Contrat N°1F/019/PRMP /CPMP/CCMP/S PRMP	Construction de quatre places publiques dans la commune d'Avrankou	Travaux	AOO	FADeC Non Affecté	EHOUEDE ET ASSOCIES	39 983 119
10	Contrat N°1F/020/PRMP /CPMP/CCMP/S PRMP	Réfection des salles de classe des EPP de la Commune d'Avrankou	Travaux	AOO	FADeC Non Affecté	GRACE A DIEU, NE CRAINS PAS	20 012 074
						406 691 138	

Commentaire : Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	KO	KO	KO	KO	Les actes de mise en place des organes n'ont pas été communiqué à la mission d'audit
2	Conformité	C2	KO	KO	KO	KO	
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO				
		C4	KO				
		C5	KO				indisponibilité des rapports d'analyse
		C6	OK				taux d'exhaustivité appréciable (plus de 50% des pièces demandées ont été communiquées)
		C7	OK				RAS
		C8	KO				indisponibilité des preuves de publication
Légende							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations financières)						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	69,87%	67%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Mairie d'Avrankou. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP. Cependant, tous les marchés audités ne sont pas inscrits au plan.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune d'Avrankou comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 a été faite pour 02 marchés. (La détermination du délai n'a pu être faite pour un marché pour défaut d'information suffisante)

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 27 jours environ. Ce délai est dans la limite du délai de validité des offres qui est fixé à 90 jours par la réglementation nationale.

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 a été faite pour 09 marchés. (La détermination du délai n'a pu être faite pour un marché pour défaut d'information suffisante)

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 34 jours environ. Ce délai est dans la limite du délai de validité des offres qui est fixé à 90 jours par la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Le seul marché de demande de cotation audité est un marché de travaux non recensé dans le repertoire des prix de référence.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE :

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des deux gestions budgétaires.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT :

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 02 marchés ont été passés par Appel d'Offres ouvert.

AOO N°1F/005/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 28/07/2016

1. Marché n° 1F/004/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux Travaux de construction de quatre (04) hangars dans le marché central d'Avrankou, attribué à CIGMA CONSEILS, pour un montant HT de 16 015 640 FCFA.

Pièces manquantes :

- Contrat relatif au marché ;
- Lettres d'invitation à soumissionner,
- PV d'ouverture des plis,
- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres,
- PV d'attribution provisoire du marché,
- Preuve de notification de l'attribution provisoire,
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres,
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du contrat approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO N°1F/007/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 15/09/2016

2. Marché n° 1F/008/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 15/11/2016 relatif aux Travaux de construction des bureaux de l'arrondissement de Gbozoumè, attribué à ETS FADENS, pour un montant HT de 29.997.900 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt des offres reçues ;
- Publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Respect du principe de la mise en concurrence (au moins trois plis) ;
- Respect critères d'analyse et d'évaluation des offres ;
- Respect des différents délais de la procédure de passation.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve de l'insuffisance relevée ci-dessus.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 10 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert.

AOO N° -----

1. Marché n°10F/003/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 28/09/2017 relatif à la Fabrication, la livraison, l'installation, l'essai et la mise en service de 3 tanks de 50 tonnes de l'huile de palme avec les ouvrages et équipements connexes au profit de la commune d'Avrankou, attribué à SIAM BENIN SARL pour un montant TTC de 136.590.737 FCFA.

Pièces manquantes :

- Dossier d'Appel d'Offres,
- PV d'ouverture des plis,
- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres portant sur une seule offre ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Preuve de notification du contrat approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Non-respect de la date de publication : 23 jours entre la date de publication (14/08/2017) et la date de dépôt des offres (05/09/2017) au lieu de 30 jours minimum requis ;
- Dépassement du délai d'évaluation et attribution des offres : 19 jours entre la date de dépôt des offres (05/09/2017), la date d'évaluation (08/09/2017) et la date de l'attribution provisoire (15/09/2017) au lieu de 05 jours ;
- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

AOO N° -----

2. Marché n° 10F/004/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 25/07/2017 relatif au Contrôle et suivi des travaux de construction d'un centre de stockage de 150 tonnes d'huile de palme au profit de l'UCPPH dans la commune d'Avrankou, attribué à SOUTH BUILDER pour un montant TTC de 7 300 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Dossier d'Appel d'Offres ;
- Preuves de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPMP 2016 ;
- Non-respect du nombre minimum de plis à l'ouverture : 02 plis au lieu d'un minimum de 03 plis ;
- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Défaut de Publication l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

AOO N°1F/014/ PRMP-CPMP-CCMP du 08/11/2016

3. Marché n° 10F/014/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 17/02/2017 relatif à l'Acquisition de matériels roulants au profit des conseillers communaux et chefs services de la mairie, attribué à PABLO ET FILS SARL pour un montant TTC de 24.000.000 FCFA

Pièces manquantes :

- Preuve de notification de l'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de publication : la publication des offres paraît dans le journal à la date même de l'ouverture des plis ;
- Défaut de Publication l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N°10F/001/ PRMP-CPMP-CCMP du 09/03/2017

4. Marché n° 10F/001/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 25/07/2017 relatif à l'entretien courant / Aménagement de l'ITTR TODEDI GANMI par HIMO, attribué à LA GUEPE pour un montant HT de 46 615 190 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres (impossibilité d'apprécier le délai de publication).

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai d'ouverture des plis : 07 jours séparent le dépôt des offres (11/04/2017) et l'ouverture des plis (18/04/2017) sans note explicative du report de la date d'ouverture ;
- Défaut de Publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO N°10F/002/ PRMP-CPMP-CCMP

5. Marché n° 10F/002/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 28/09/2017 relatif aux Travaux de construction d'un magasin de stockage de l'huile de palme au profit de l'UCPPH, attribué à LIBACEL pour un montant TTC de 57.911.966 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation de la sous-commission ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017,
- Non-respect du délai de publication des offres: 15 jours entre la date de publication (22/08/2017) et la date de dépôt des offres (05/09/2017) au lieu de 30 jours. Délai maximum requis ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

AOO N°1F/008/ PRMP-CPMP-CCMP du 15/09/2017

6. Marché n° 1F/009/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux Travaux de construction des bureaux de l'arrondissement de SADO, attribué à ETS FADENS pour un montant TTC de 29.997.900 FCFA.

Pièces manquantes :

- DAO
- Rapports d'analyse et d'évaluation de la sous-commission.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché.

AOO N°1F/017/ PRMP-CPMP-CCMP du 28/11/2016

7. Marché n° 1F/017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux Travaux d'aménagement de la devanture de l'arrondissement de OUANHO, attribué à BIOLYNX ET TIC BENIN SARL pour un montant TTC de 19.931.090 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;

- Preuve de l'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Contrat relatif au marché.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché sur le PPM 2017,
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

AOO N°1F/018/ PRMP-CPMP-CCMP du 29/11/2016

8. Marché n° 1F/018/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux travaux d'Aménagement de la rivière de SADO avec réalisation de l'embarcadère, attribué à ETS PLURI BTP pour un montant TTC de 22.957.536 FCFA.

AOO N°1F/019/ PRMP-CPMP-CCMP du 09/12/2016

9. Marché n° 1F/019/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux Travaux de construction de quatre places publiques dans la commune d'Avrankou au profit des villages de Malé – Houngo, Sèkanmè, Houndomè –Aligo et Houézé, attribué à EHOUEDE et ASSOCIES pour un montant TTC de 39.983.119 FCFA.

AOO N°1F/020/ PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 27/12/2016

10. Marché n° 1E/020/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux Travaux de réfection de trois modules de trois salles de classe au profit des EPP de Ouanho, de Gbogla–Ganfan et de Lotin Gbégodo dans la commune d'Avrankou, attribué à GRACE A DIEU NE CRAINS PAS SARL pour un montant TTC de 20.012.074 FCFA.

Pièces manquantes :

- DAO ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation de la sous-commission

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité des procédures ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités.

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

Aucun marché n'a été passé par la procédure de demande de cotation en 2017.

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 02 marchés ont été passés par la procédure de demande de cotation.

DCN°1F/009/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 16/09/2016

1. Marché n° 1F/006/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 31/10/2016 relatif aux Travaux de réfection du bâtiment abritant le CPS, attribué à QUI EST COMME DIEU ET FILS, pour un montant HT de 14 491 462 FCFA.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du principe de mise en concurrence (au moins trois plis obtenus) ;
- Respect des critères d'évaluation des offres.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Indisponibilité des offres des autres soumissionnaires.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

Malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'autorité contractante lors de la séance de restitution, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

En raison de l'indisponibilité des actes de mise en place des organes, le consultant n'est pas en mesure d'apprécier la performance liée à la mise en place desdits organes.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	4	3	0	0%	Défaut d'inscription des 09 marchés dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	4	3	1	33%	indisponibilité du contrat d'un DAO pour AOO	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	4	3	1	33%	défaut de preuve d'évaluation d'un AOO	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	2	2	1	50%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	3	0	0%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	4	3	1	33%	indisponibilité du contrat d'un AOO	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	4	3	1	33%	défaut d'approbation sur un AOO	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				15,28%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				70%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)				22%		
2							

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 22%.

Nous notons une Performance **satisfaisante**.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	10	10	3	30%	Défaut d'inscription d'un marchés de 03 marchés dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	10	10	5	50%	Indisponibilité du DAO pour 5 marchés	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	10	10	2	20%	défaut de preuve de publication de 02 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	10	10	2	20%	défaut du nombre d'offres à l'ouverture des plis	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	10	10	8	80%	délai de publication non-respecté pour 8 procédures	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	10	10	3	30%	impossibilité d'apprécier le délai d'ouverture de 3 offres	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	10	10	2	20%	défaut de preuve de l'ANO sur 2 marchés	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	10	10	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	10	10	1	10%	indisponibilité d'un contrat	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	10	1	10%	défaut de preuve d'Approbation d'un contrat	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	-	-	-	-	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				33,64%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				67%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)				50%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 50 %.

Nous notons une performance Moyenne

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

L'indisponibilité des preuves de règlement limite le consultant dans l'appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie d'Avrankou.

Date de tenue de la séance de restitution : 28 janvier 2020

Heure de démarrage : 10 h 45 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Une séance de travail a eu lieu avec l'AC et toutes les pièces manquantes ont été mises à la disposition des auditeurs.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire au plus tard le 04 Février 2020 :

- Les mandats de paiement 2016 et 2017.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie d'Avrankou.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante avec leurs actes de nominations ainsi que leurs AOF.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Problème d'archivage des documents de passation des marchés publics.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres Ouvert	46 013 540	2	46 013 540	2	100,00%	100,00%
	Demande de cotation	29 364 534	3	14 491 462	1	49,35%	33,33%
	Total général	75 378 074	5	60 505 002	3	80,27%	60,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	472 719 692	14	406 691 138	10	86,03%	71,43%
	Total général	472 719 692	14	406 691 138	10	86,03%	71,43%

Conclusions de l'audit :

(Signatures manuscrites)

BEC SARL

➤ **Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'Avrankou sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	2	1			1
2	DC	1	1			
Total général		3	2	0	0	1
%		100%	67%		33%	

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures régulières, nous estimons que la majorité des procédures été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'Avrankou sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	10		2	4	4
Total général		10	0	2	4	4
%		100%	0%		100%	

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures irrégulières, nulles et impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que toutes les procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'Autorité Contractante.

3.3. Sur les plaintes

BEC SARL

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaire 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Mandats de paiement en cours de collecte.

IV. OBSERVATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

- L'autorité contractante a fait remarquer qu'elle utilisait jusqu'à fin 2018 des tableaux d'affichage pour la publication des avis d'attribution.

Depuis 2019, ces avis d'attribution sont insérés au journal.

- Le marché relatif à la Fabrication, la Livraison, l'Installation, les Essais, la Mise en service de 03 tanks de 50 T d'huile de palme avec les ouvrages et équipements connexes au profit de la commune d'Avrankou comprend :

- a- La Fabrication, la Livraison, l'Installation, les Essais, la Mise en service de 03 tanks de 50 T d'huile de palme chacun munis d'accessoires et d'un tank de transvasement équipé d'une pompe <<vide fût>> munie de compteur volumétrique ; La fourniture et l'installation d'un groupe électrogène et d'une pompe mixte (refoulement et aspiration)
- b- La construction de la plateforme (Génie-Civil), l'abri groupe et la cabine de pompage ;
- c- Le Suivi et Contrôle des travaux.

Les procédures concernant les phases a-/ et c-/ ont été conduites par le Programme Approche Communal pour le Marché Agricole (ACMA). Et la phase b-/ a été conduite par la Mairie.

- Le Marché n° 1F/017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP relatif aux Travaux d'aménagement de la devanture de l'arrondissement de OUANHO, attribué à BIOLYNX ET TIC BENIN SARL pour un montant TTC de 19.931.090 FCFA a été annulé par la DNCMP (confère copie bordereau des pièces adressées à la PRMP)

Heure de fin : 13h 10 mn

Fait à Avrankou, le 28 Janvier 2020

Pour Bec Sarl


AGBO-PANZO

Pour l'autorité contractante




Le Secrétaire Général
SG.

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

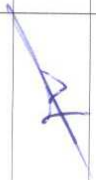
**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Mairie d'Avrankou

Cotonou, le 29 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AGBO-PANZO Sylvanus	Auditeur BEC Sarl	97697539 bec.scp@yahoo.fr	
2	AINDRIN Fulbert C	Coordinateur Auditeur BEC Sarl	97023793	
3	KEKE S. Tenefiké	C/CCM2 Avrankou	97077322	
4	SAKPO F. Ambroise	C/SPPREMR Avrankou	97897901, p.sakpo@avrankou.bj	
5	SOUKOUSSI Denis	CPDET Avrankou	97701280	
6	MANIYERE F. Canel	C/SAF Avrankou	96890639	
7	OUSSOBI LIO Apollinaire	SG/Mairie Avrankou	97642295 aoussobi@avrankou.bj	

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation DC

N°	Marchés (N° & Intitulé)	Planification	Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
		1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Réfection de batiment abritant le CSP	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%	92,86%

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offres AOO

		Planifi cation	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction de quatres hangars(04) dans le marché central d'avrankou	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	16	4	25,00%	46,88%
2	Construction de bureaux des arrondissement de Gbozoumè	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offres ouvert AOO

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5			Total requis	Total	%	
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Réalisation de tanks pour le stockage de l'huile de Palme	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	N/A	0	0	0	1	1	0	16	7	43,75%	66,88%
2	Réfection des salles des EPP de la communes d'Avrankou	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%	
3	Contrôle et surveillance des travaux dans le cadre du projet ACMA	1	0	0	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%	
4	Construction d'un magasin de stockage de l'huile de palme au profit de l'UCPPH sur financement de ACMA	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	0	0	0	0	1	0	16	9	56,25%	
5	Entretien courant aménagement de l'ITR Todedji-Ganmi par HIMO	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%	
6	Construction de 04 places publiques dans la communes d'Avrankou	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	75,00%	
7	Acquisition de matériels courants au profit des conseillers communaux et chefs services de la mairie	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	75,00%	
8	Construction des bureaux de l'arrondissement de Sado	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	75,00%	
9	Aménagement de la devanture de l'arrondissement de Ouanho	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	16	11	68,75%	
10	Aménagement de la rivière de Sado avec réalisation de l'embarcadère	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	16	11	68,75%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 3 : Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Intitulé du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Construction 4 hangars dans le marché central d'Avrankou	33	-	0	0	33
2	Construction des bureaux de l'arrondissement de Gbozounmè	30	6	21	15	72
3	Réfection du bâtiment abritant le CPS	15	2	25	28	70
4						0
5						0
6						0
7						0
TOTAL						175
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						54
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						27

➤ Année 2017

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Réalisation de tanks pour le stockage de l'huile de palme	22	10	13	29	74
2	Contrôle et suivi des travaux dans le cadre du projet ACMA	0	-	20	30	50
3	Acquisition de matériels roulants au profit des conseillers communaux et chefs services de la mairie	0	2	21	43	66
4	Entretien courant/aménagement des ITR Todédji Ganmi par HIMO	-	63	42	31	136
5	Construction des bureaux de l'arrondissement de sado	-	-	31	62	93
6	Aménagement de la devanture de l'arrondissement de Ouanho	36	5	-	-	41
7	Aménagement de la rivière de Sado avec réalisation de l'embarcadère	30	5	21	58	114
8	Construction de 4 places publiques dans la commune d'Avrankou	31	19	23	28	101
9	Réfection des salles de classe des EPP de la commune d'Avrankou	45	4	23	22	94
10	construction d'un magasin de stockage de l'huile de palme au profit de l'UCPPH sur financement de ACMA	14	6	17	-	
TOTAL						769
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						305
Volume de marchés concernés (pertinents)						9
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						34